



Accueil>Législation et jurisprudence>Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Croatie

Depuis le 18 janvier 2017, la République de Croatie a commencé à appliquer l'identifiant européen de la jurisprudence (European Case Law Identifier – ECLI) aux décisions de justice contenues dans la [base de données des décisions de justice](#) dont la gestion est assurée sous l'égide de la Cour suprême (Vrhovni sud) de la République de Croatie et qui n'est accessible, à ce jour, que sur le site internet de ladite Cour. Les décisions de justice publiées étant à présent munies de l'identifiant ECLI, elles sont accessibles au moyen du moteur de recherche du portail européen e-Justice (European search engine of the European e-Justice Portal – ESE EEJP). Les citoyens et praticiens du droit d'autres États membres de l'UE peuvent ainsi aisément consulter la base de données susmentionnée de décisions de justice, de même que les citoyens et les praticiens du droit croates peuvent rechercher des décisions de juridictions d'autres États membres.

Dernière mise à jour: 26/04/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.